

**Fédération Française Handisport**  
**Assemblée Générale du 20 avril 2024**  
**Rapport financier 2023**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la Loi et aux statuts de notre Fédération, il doit être rendu compte à l'Assemblée générale de la situation et de l'activité budgétaire de notre Fédération durant l'exercice 2023 et les comptes annuels doivent être soumis à votre approbation.

Les comptes annuels, qui vous ont été transmis, ont été établis dans le respect des principes comptables en vigueur, en intégrant les évolutions relatives au changement de réglementation comptable applicable aux associations à compter de 2020 (règlement ANC n° 2018-06).

**I) Fonctionnement financier de la FFH**

**Organisation comptable**

Le service, rattaché au Directeur Général, comptait trois personnes début 2023. L'objectif cible en termes d'effectif est de 5 personnes. Des recrutements ont été lancés en 2023, mais dans des conditions difficiles avec une pénurie de bons candidats dans le domaine comptable. L'effectif a pu monter jusqu'à 4 personnes, mais un congé maternité a diminué l'effectif présent en fin d'année.

Des recrutements sont en cours en fin d'année 2023.

Les travaux d'informatisation de certains process ont avancé. L'expression de besoins pour la dématérialisation a été finalisé. Mais l'avancement de ce dossier a été suspendu faute de temps.

La priorité a été fixée sur le déploiement du logiciel de gestion des notes de frais.

Le nombre d'utilisateurs a augmenté, en particulier dans les équipes de la DTN. La fin du déploiement est prévue en 2024.

Des travaux ont été lancés pour sécuriser l'exploitation informatique des outils comptables. Une comparaison est en cours entre un hébergement distant ou le renouvellement des outils d'hébergement internes.

Pour soulager le travail de l'équipe, la gestion de la paie a été sous traitée depuis avril.

Dans ces conditions, ce service reste toujours en surcharge du fait de procédures papier trop consommatrices de ressources et de temps.

Les travaux de refonte du règlement financier ont été finalisés.

Les travaux pour améliorer le suivi budgétaire se sont poursuivis, mais il reste encore du travail à faire pour un meilleur suivi et contrôle des dépenses.

## Trésorerie

La Fédération a des ressources provenant essentiellement de subventions de l'Agence Nationale du Sport (ANS) et de partenariats/mécénats provenant d'entreprises.

Ces ressources parviennent à la Fédération de manière irrégulière en cours d'année alors que les dépenses sont plus lissées dans le temps.

Par exemple les premières subventions de l'ANS, importantes, n'arrivent souvent pas avant le mois d'avril, voire plus tard dans l'année.

Dans ces conditions la trésorerie de la Fédération est soumise à de fortes variations et à certaines périodes de l'année le niveau de cette trésorerie est trop faible.

En 2023, la situation de trésorerie a été très tendue en fin d'année. Mais sans avoir besoin de solliciter une facilité de caisse de la Société Générale.

Une analyse de la trésorerie en fin d'année en retraitant les écritures comptables de fin d'exercice permet de déterminer la trésorerie nette hors provisions pour risques. La trésorerie nette en intégrant les provisions pour risques permet d'avoir une vision de la situation de la trésorerie plus proche d'un fonctionnement courant.

(en k€)	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
<b>Trésorerie</b>	1 367	1 302	2 250	3 236	2 117	3 020
<b>Créances clients nettes de dépréciations</b>	792	977	739	1 737	1 156	1 337
<b>Autres créances</b>	2 050	1 149	370	265	475	637
<b>Avances versées sur commande en cours</b>	150	84	247	223	180	310
<b>Charges d'avance</b>	193	435	439	388	326	518
<b>Dettes</b>	-2 949	-2 440	-2 529	-4 297	-2 347	-3 135
<b>Provision risque COMAP</b>	0	0	0	0	0	-151
<b>Produits avance</b>	-1 199	-1 040	-496	-670	-823	-2 161
<b>Fonds dédiés / subventions</b>	-115	-279	-727	-212	-404	-152
<b>Fonds reportés sur legs</b>	0	0	0	0	0	-312
<b>TRESO NETTE hors prov/risques</b>	<b>288</b>	<b>188</b>	<b>293</b>	<b>670</b>	<b>681</b>	<b>-89</b>
<b>Provision Risque STAPS</b>	-110	-110	-110	-110	-110	0
<b>Provision Risque loyer</b>	0	0	-268	-536	-536	0
<b>Risque loyer non provisionné</b>	-268	-536	-268	0	0	0
<b>TRESO NETTE à MT avec prov</b>	<b>-90</b>	<b>-458</b>	<b>-353</b>	<b>24</b>	<b>34</b>	<b>-89</b>

Ce tableau montre que la situation réelle de la trésorerie est négative, ce qui doit conduire à réfléchir aux modalités de financement des investissements que la Fédération doit réaliser : un financement de ces investissements sur la seule trésorerie de la Fédération n'est pas possible. Il convient donc de privilégier l'emprunt pour diminuer le besoin de trésorerie.

## **Budgets**

Les budgets sont établis annuellement et classés en trois grandes rubriques :

- Fonctionnement ;
- Sport dont part financée par l'ANS et part financée par la FFH ;
- La Résidence Internationale de Paris (RIP).

Pour ce qui concerne le Fonctionnement et la RIP, les budgets sont établis par le Délégué Général et le service Comptabilité en collaboration avec le Trésorier Général, d'après les résultats de l'exercice précédent et après consultation des responsables des budgets concernés.

Pour ce qui concerne le Sport, les budgets prévisionnels sont établis par le DTN et ses adjoints. Les éléments ainsi obtenus sont ensuite regroupés par la Comptabilité et présentés en cellule budgétaire puis en Comité Directeur.

Des éléments de suivi des dépenses ou des recettes ont été régulièrement présentés à la cellule budgétaire, en Bureau Directeur et en Comité Directeur. Ces présentations mériteraient d'être plus complètes et qu'un réel suivi analytique de la situation de la Fédération soit réalisé. Cela n'a pas pu l'être du fait de la surcharge de travail de l'équipe comptable.

## **II) Situation de la Fédération durant l'exercice écoulé**

### **II - 1) Faits marquants de l'année 2023**

L'année 2023 a été marquée par une activité sportive très développée dans le cadre de la préparation des Jeux Paralympiques 2024.

De nombreuses manifestations ont pu se dérouler : foot fauteuil, foot sourds, France Mutualisés, World Series de natation, ....

Le soutien financier de l'Etat (Agence Nationale du Sport - ANS), des collectivités locales concernées et de plusieurs partenaires a été essentiel pour l'organisation et la participation à ces événements sportifs, ce dont nous les remercions très sincèrement.

Dans le cadre de cette année préolympique, l'ANS a accru ses financements aux activités de la Fédération, en particulier sur la Performance ou pour le matériel.

Il est à noter aussi que le Ministère et l'ANS ont été sensibles aux problèmes rencontrés par la Fédération et ont montré une écoute attentive. Il faut en particulier souligner l'effort particulier fait pour le paiement des subventions 2024 en fin d'année 2023, ce qui soulage grandement la trésorerie de la Fédération sur tout le début d'année 2024.

L'organisation des Championnats du monde de Para Athlétisme à Paris en juillet 2023 a été confiée à une structure spécifique, le COMAP (Comité d'Organisation des Mondiaux d'Athlétisme de Paris).

Cette manifestation a mobilisé beaucoup de ressources humaines et financières de la Fédération.

La Résidence Internationale de Paris (RIP) a retrouvé un rythme de croisière avec un taux de remplissage globalement en phase avec ce qui était prévu. Ceci a permis à la RIP d'honorer les loyers dus à la Fédération.

Néanmoins le résultat de la RIP est largement déficitaire sur l'exercice 2022 – 2023.

Les relations avec le groupe SERGIC sont régulières et permettent d'avancer sur les différents sujets à traiter.

L'année 2023 a été aussi marquée par plusieurs changements dans l'équipe de tête de la Fédération, ce qui a perturbé certains travaux.

### Bilan COMAP

Les Mondiaux de para-athlétisme de Paris 2023 ont été dotés d'un budget très important de l'ordre de 11,4 M€.

La manifestation a été un succès sur le plan de l'organisation, les instances du sport et l'ensemble des participants ayant exprimé leur satisfaction.

En revanche sur le volet financier, le bilan du COMAP est très mauvais pour la Fédération.

A fin 2023 le COMAP avait une dette de 603 k€, qui a été totalement dépréciée dans les comptes à fin 2023.

La FFH a en plus de la dépréciation de sa créance de 603 K€, également constaté une provision de 151 K€ pour risque de devoir assumer les autres dettes du COMAP.

Au total l'impact financier des Mondiaux de para-athlétisme 2024 dans les comptes de la Fédération à fin 2023 s'élèvent à près de 754 k€.

Au-delà de l'impact financier, il faut aussi souligner que cet événement a mobilisé de manière très importante les équipes Marketing et Events de la Fédération, qui pendant plusieurs mois n'ont pas consacré leur temps à l'activité de la Fédération, même si leur salaire aurait dû être pris en charge par le COMAP.

### Legs 2023

La Fédération a bénéficié de manière exceptionnelle d'un don très important en 2023 de Madame ROURE, don partagé à égalité avec deux autres associations. La part de la FFH est évaluée dans les comptes 2023 à 496 k€.

Ce legs se compose de plusieurs logements et de biens mobiliers.

Les biens mobiliers ont pu être récupérés. Les biens immobiliers ont été mis en vente, les premières ventes ayant été réalisées en 2024 ; dans ce cas l'estimation du produit des ventes des biens immobiliers est passé dans les comptes 2023 par une dotation en provision.

Au niveau des comptes, la totalité de l'estimation du montant de la part du legs revenant à la Fédération a été passée dans les comptes 2023. Mais une écriture spécifique reporte le montant estimé de la vente des biens immobiliers sur 2024, pour un montant de 312 k€.

### Litige Ville de Paris

Dans le prolongement des négociations réalisées par l'ancien Directeur Général Louis-Frédéric Doyez, le litige avec la Ville de Paris sur les loyers anciens réclamés par la Ville de Paris a été soldé.

L'accord signé permet de solder complètement le litige ancien en contrepartie pour la Fédération de payer en une fois la moitié des sommes réclamées par la ville de Paris, ce qui représente un montant de 427 794 euros réglé fin juin 2023.

Pour la réalisation du paiement à la Ville, un emprunt spécifique a été réalisé auprès de la Société Générale, comme prévu en Assemblée Générale de 2023, pour un montant de 400 k€ sur une durée de 5 ans.

Dans les comptes, cela se traduit en exceptionnel par la reprise de la provision pour charge de 536 192 euros et par la saisie d'un complément de factures de 108 397 euros, soit un net de 427 794 euros correspondant à la remise gracieuse de la Ville de Paris

### Détournement de fonds

En février 2023 la FFH a découvert une malversation financière opérée par un salarié de la Fédération. Une plainte a été déposée auprès de la Procureure de la République. L'instruction judiciaire est toujours en cours.

## II - 2) Exposé sur les résultats

### Le résultat fédéral :

(en €)	Réalisé définitif 2023	Budget prévisionnel 2023
<b>Fonctionnement</b>		
<i>Recettes</i>		
Licences (y.c. plan relance)	1 138 654	1 000 000
Partenariats SL et NL	3 939 995	3 660 000
Quote part subvention	265 625	211 000
Autres produits	611 111	20 000
Reprise provision exploit.	16 559	0
Produits exceptionnels	646 192	10 000
Reprise fonds dédiés	137 744	0
Salaires	206 407	203 213
Fonctionnement	15 796	5 200
Magazine	38 353	42 000
Système d'information	0	58 000
<i>Dépenses</i>		
Licences reversements	- 87 275	0
Partenariats reversements	- 290 200	0
Autres produits	- 312 415	0
Dotations fonds dédiés	- 55 000	0
Dépenses de personnel	- 1 674 457	- 1 516 199
Taxes salaires	- 117 132	- 140 000
Fonctionnement courant	- 782 169	- 786 626
Communication	- 150 356	- 185 000
Marketing	- 603 483	- 578 000
Magazine	- 10 691	- 40 100
Système Information	- 71 212	- 191 866
Redevance terrain	- 172 620	- 165 000
Dotations amortists	- 285 462	- 355 000
Dotations provisions	- 223 265	- 30 000
Frais divers	- 545 306	- 25 000
<b>Recettes Fonctionnement</b>	<b>7 016 435</b>	<b>5 209 413</b>
<b>Charges Fonctionnement</b>	<b>- 5 381 045</b>	<b>- 4 012 791</b>
<b>Résultat Fonctionnement</b>	<b>1 635 390</b>	<b>1 196 623</b>

<b>Sport financé ANS</b>		
<i>Recettes</i>		
Subventions ANS CP CPO	5 656 652	5 051 000
Reprise fonds dédiés	265 990	1
Autres subvent. ANS et activités sportives	1 677 893	306 000
<i>Dépenses</i>		
Aides perso	- 620 000	0
Dot fonds dédiés	- 97 213	- 1
Mat ANS		- 306 000
Autres dépenses ctr Dur et Perf	- 6 735 747	- 4 200 000
Dépenses CPO		- 851 000
<b>Recettes Sport ANS</b>	<b>7 600 535</b>	<b>5 357 001</b>
<b>Charges Sport ANS</b>	<b>7 452 961</b>	<b>5 357 001</b>
<b>Résultat Sport ANS</b>	<b>147 574</b>	<b>0</b>
<b>Sport financé FFH</b>		
<i>Recettes</i>		
Salaires sport	403 120	303 425
Autres recettes	1 114 474	671 000
Handifix	183 147	121 500
Manifestations Handisport	947 986	905 500
Manifest except	78 790	0
<i>Dépenses</i>		
Salaires sport	- 1 119 693	- 1 307 975
Autres dépenses	- 1 194 332	- 956 000
Handifix	- 173 026	- 100 000
Autres dep médical	- 5 182	- 2 500
Manifestations Handisport	- 1 816 173	- 782 000
Manifest exceptionnelles	- 234 767	- 262 000
<b>Recettes Sport financé FFH</b>	<b>2 727 517</b>	<b>2 001 425</b>
<b>Charges Sport financé FFH</b>	<b>- 4 543 174</b>	<b>- 3 410 475</b>
<b>Résultat Sport financé FFH</b>	<b>- 1 815 657</b>	<b>- 1 409 050</b>
<b>Sous-total Res Fct + Sport</b>	<b>- 32 692</b>	<b>- 212 427</b>
<b>RIP</b>		
Gestion RIP recettes	395 924	535 333
Gestion RIP dépenses	- 143 416	- 320 000
<b>Résultat RIP</b>	<b>252 508</b>	<b>215 333</b>
<b>RECETTES FFH</b>	<b>17 740 412</b>	<b>13 103 172</b>
<b>DEPENSES FFH</b>	<b>- 17 520 596</b>	<b>- 13 100 266</b>
<b>RESULTAT FFH</b>	<b>219 816</b>	<b>2 906</b>

## **Proposition d'affectation du résultat pour l'Assemblée Générale**

Globalement, nous dégageons un résultat positif de **219,8 k€** alors que nous avons prévu un résultat de 3 k€.

Il sera proposé à l'Assemblée générale du 20 avril 2024 d'affecter ce résultat bénéficiaire de 220 k€ en report à nouveau. Le report s'élèverait alors à 1 774 k€.

Il sera proposé en AG de reconstituer les fonds associatifs de la Fédération à hauteur de 2 500 000 euros, comme précisé ci-dessous.

## **Explication générale**

L'année 2023 est une année pré-paralympique et a donc connu une activité sportive très importante sur le volet Performance.

Elle a aussi été l'année de nombreux évènements sportifs : COMAP, coupe du monde de rugby fauteuil, ...

Les recettes globales 2023 sont en forte augmentation du fait de dotations ANS (avenants, matériel), de partenaires nouveaux, et de fortes reprises de provisions et à un don exceptionnel, le legs ROURE (pour 496 k€).

Ces reprises de provision résultent de l'accord avec la Ville de Paris pour clore le litige sur les loyers (pour 536 k€) et à des reprises de provisions sur STAPS et fonds dédiés.

Les dépenses sont aussi en très forte augmentation.

Les dépenses sports suivent l'augmentation des dotations ; celles des évènements, l'activité événementielle.

Les dépenses 2023 sont impactées par les impayés et la provision pour risque liés au COMAP (environ 750 k€ au total).

Le legs ROURE est en partie composé d'immobilier (estimation 312 k€) qui n'a pas été vendu en 2023 ; la quote-part correspondante a fait l'objet d'une dotation aux fonds dédié qui sera reprise en recettes en 2024.

Sous l'impulsion de SERGIC, l'activité de la Résidence Internationale de Paris a été correcte, le plan de redressement a été réalisé comme prévu. La RIP a pu reprendre le paiement de ses loyers à la FFH. Le résultat de l'exercice est cependant déficitaire.

## **Explications détaillées versus le budget 2023**

Les principaux écarts entre le réalisé 2023 et le budget 2023 sont présentés ci-dessous.

### Fonctionnement

Par rapport au budget, les recettes sont en augmentation de 1 807 k€ et les dépenses de 1 368 k€. Mais le réalisé 2023 est fortement impacté par des éléments exceptionnels.

Le montant de licences, net des reversements aux comités régionaux et départementaux est quasi identique au budget.

De même le montant des subventions des partenaires, hors partenariats associés aux évènements et aux commissions et net des contreparties, est quasi identique au budget.

La quote-part des subventions a été supérieure au budget d'environ 55 k€.

Les autres produits sont très supérieurs au budget du fait du legs de Madame Roure, en faveur de 3 associations et dont la part FFH est estimée à 496 k€ ; le legs comprend des immeubles qui n'ont pas pu être vendus en 2023 et qui devraient l'être en 2024. L'estimation de ces immeubles pour 312 k€ est passé en provision dans les comptes 2023.

Le montant des produits exceptionnels est très supérieur au budget car il intègre la reprise de provisions sur le litige désormais soldé avec la Ville de Paris, pour un montant de 536 k€, et la reprise d'une provision ancienne pour les salaires des STAPS (devenus ESQ) pour un montant de 110 k€.

Il y a enfin une reprise de fonds dédiés compensé par une dépense, pour un solde de 80 k€.

Le total salaires, charges salariales et taxes sur les salaires est légèrement supérieur au budget, pour 135 k€. Ce poste est en particulier impacté par les effets des départs négociés de plusieurs personnes.

Les dépenses SI sont assez différentes du budget du fait du retraitement sur le réalisé des dépenses en immobilisations.

Les dotations aux amortissements sont inférieures au budget de 70 k€.

L'impact du COMAP se traduit par une perte liée à la dépréciation de la créance du COMAP vis-à-vis de la Fédération pour 603 k€ et une provision pour risque sur le résultat déficitaire du COMAP pour 151 k€.

La résolution du litige avec la Ville de Paris a entraîné une dépense exceptionnelle de 108 k€ pour régler le solde des loyers arriérés.

La RIP n'avait pas remboursé les prestations réalisées par les services de la Fédération pour son compte avant la procédure de redressement. Le montant correspondant de 48 k€ a été passé en pertes.

## Sport

Pour mémoire, le budget des sports se répartit en 2 rubriques, l'une dénommée « ANS » regroupant les activités financées par les subventions ANS (CO et CPO, Aides Personnalisées, matériel Haute Performance), auxquelles on a ajouté l'activité des commissions sportives (recettes et dépenses propres et bénévolat) ; l'autre couvrant le reste du sport financé par la Fédération.

### Sport « ANS »

Les recettes sont en forte augmentation par rapport au budget de 2 244 k€, et les dépenses sont aussi en fortes augmentation de 2 096, ce qui aboutit à un résultat légèrement positif de 148 k€.

En cette année de préparation des jeux, l'ANS a soutenu fortement l'activité Performance au travers de plusieurs avenants pour le soutien des compétitions ou pour l'achat de matériel. Ce qui a conduit à une recette supplémentaire par rapport au budget de 780 k€. Les dépenses 2023 sont supérieures au budget d'environ 712 k€.

Le réalisé 2023 intègre les dotations pour les aides personnalisées versées par l'ANS et qui sont en totalité reversées aux athlètes. Le montant 2023 est égal à 620 k€. Ces dotations, dont le solde est nul, n'étaient pas incluses dans le budget.

De même sont intégrées dans le réalisé 2023 les recettes et les dépenses liées aux bénévoles, pour 667 k€.

Enfin en 2023 il y a eu des reprises de fonds dédiés pour un solde de 169 k€.

### Sport financé FFH

En 2023 la FFH a reçu des montants supérieurs pour la rémunération des salariés de la DTN, l'écart au budget s'élevant à 100 k€. La maîtrise des salaires FFH a permis de diminuer le budget de 188 k€.

La mobilisation de tous a permis de développer les recettes propres des commissions sportives, l'augmentation par rapport au budget s'élevant à 443 k€. Dans le même temps les dépenses ont augmenté de 238 k€ par rapport au budget.

L'activité Handifix a été relancée par l'approche des jeux avec des recettes supérieures au budget de 61 k€, et des dépenses supérieures de 73 k€, avec l'optique de fournir des dispositifs au COJOP (en vente et en location) et aux fédérations étrangères.

L'organisation des manifestations Handisport a bénéficié d'un financement légèrement supérieur au budget pour 42 k€ mais les dépenses se sont révélées très fortes, en dépassement budgétaire de 1 034 k€.

Au total ces événements ont représenté une perte de 868 k€ pour la Fédération : 252 k€ pour les JNAH, 345 k€ pour les championnats de France Mutualisés, 206 k€ pour les World Series de natation, 94 k€ pour le TNT de SQY ; et 100 k€ de recettes prévues par le COMAP non réalisées. Seul le tournoi de rugby fauteuil a été vraiment profitable, pour 88 k€.

Les événements exceptionnels Foot Fauteuil en Australie et Foot Sourds en Malaisie ont été maîtrisés. Les commissions se sont investies pour trouver des recettes non prévues au budget (79 k€) et de limiter les dépenses, avec un montant inférieur de 28 k€.

### RIP

Nous avons prévu au budget un résultat positif de 215 k€. L'année s'est conclue avec un résultat de 253 k€, soit un écart de 37 k€.

Le loyer des salles de réunion et du CRIF ont été inférieurs au budget, l'écart s'élevant à 15 k€.

Les reprises de provisions prévues dans le plan de redressement (43 k€) ne seront en fait versées qu'à partir de 2024, et les subventions ont été aussi inférieures au budget, ce qui entraîne une baisse de revenus pour 2023 par rapport au budget de 99 k€.

Les dépenses ont aussi été inférieures au budget, avec des dotations aux amortissements inférieures au budget pour 121 k€ et des travaux prévus non réalisés pour 75 k€.

## Bénévolat

Pour mémoire, le bénévolat représente une valeur de plus d'un million d'euros : 1 276 k€ dans les comptes 2023, dont 667 k€ de bénévolat inclus dans les recettes propres des commissions (montant repris dans le pavé Sport ANS dans le réalisé 2023).

Le rôle des bénévoles est majeur dans le fonctionnement de la Fédération et il mérite d'être souligné et remercié.

## **Présentation comptable du Résultat**

La présentation comptable du résultat 2023 est la suivante :

<b>RESULTAT (en €)</b>	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2022</b>
Produits d'exploitation	16 459 912	14 437 656
Charges d'exploitation	16 841 432	14 520 376
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>- 381 521</b>	<b>- 82 720</b>
Produits financiers	31 567	5 928
Charges financières	2 491	959
<b>Résultat financier</b>	<b>29 076</b>	<b>4 340</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>- 352 445</b>	<b>- 78 380</b>
Produits exceptionnels	949 497	957 395
Charges exceptionnelles	370 217	840 366
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>579 280</b>	<b>117 029</b>
Impôt sur les bénéfices	7 020	1 012
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>219 816</b>	<b>37 637</b>

Ce tableau permet de mesurer l'évolution de la situation sur deux points :

- le **résultat de l'exercice**, est **positif de 220 k€** au lieu d'un résultat positif de 38 k€ en 2022 ;
- le **résultat courant** est fortement négatif, passant de - 78 k€ en 2022 à **- 381 k€**.

La dégradation du résultat courant résulte en particulier du solde négatif des évènements. Mais il est aussi fortement impacté par l'intégration d'une part du legs Roure (183 k€) et de la dépréciation des dettes COMAP (- 603 k€). Hors ces 2 évènements exceptionnels, le résultat d'exploitation serait égal à 39 k€.

## **II - 3) Exposé sur le bilan**

### **ACTIF**

<b>ACTIF (en €)</b>	<b>Net 2023</b>	<b>Net 2022</b>
Immobilisations corp et incorp	3 946 493	4 027 450

Immobilisations financières	312 000	3 430
<b>Sous total I</b>	4 258 493	4 031 180
Stock et en-cours	34 445	95 595
Créances	2 284 046	1 810 759
Valeurs mobilières	1 111 074	1 085 917
Disponibilités	1 908 591	1 030 720
Charges constatées d'avance	518 039	326 272
<b>Sous total II</b>	5 856 195	4 347 263
<b>TOTAL ACTIF</b>	10 114 688	8 378 443

Le poste Immobilisations corporelles et incorporelles poursuit sa décroissance, avec un amortissement de l'immeuble et du matériel pour 384 k€.

La trésorerie est plus importante fin 2023 que fin 2022, en particulier du fait du versement d'une partie de la dotation ANS 2024 dès la fin 2023 pour 941 k€.

Les créances nettes de dépréciation fin 2023 ont augmenté par rapport à fin 2022 du fait du retard de paiement de partenaires significatifs.

Les créances du COMAP vis-à-vis de la FFH s'élèvent à 603 k€. Elles sont dépréciées à 100% dans les comptes 2023.

## PASSIF

PASSIF (en €)	Net 2023	Net 2022
Fonds propres	2 614 547	2 394 731
Subventions d'investissement	1 589 557	1 764 495
<b>Sous total I</b>	4 204 103	4 159 226
<b>Sous total II Fonds dédiés</b>	464 213	403 734
<b>Sous total III Provisions</b>	150 542	646 192
Divers dettes	3 134 753	2 346 780
Produits constatés d'avance	2 161 076	822 511
<b>Sous total IV Dettes</b>	5 295 829	3 169 292
<b>TOTAL PASSIF</b>	10 114 688	8 378 443

Les fonds propres à fin 2023 intègrent le résultat bénéficiaire de l'exercice 2023 pour 220 k€, et s'élèvent à 4 204 k€, en hausse de 45 k€ par rapport à 2022.

Les subventions d'investissement sont en baisse de 266 k€ du fait des amortissements de l'année.

Les fonds dédiés varient de 60 k€ du fait de reprise de fonds dédiés ANS et du legs Roure.

Les provisions sont en forte diminution du fait de la clôture du litige avec la Ville de Paris (536 k€), de la reprise de provisions STAPS (110 k€) malgré la dotation pour risque COMAP (151 k€).

L'emprunt SG de 400 k€ est intégré dans les comptes.

### **III) Informations sur La Résidence Internationale de Paris (filiale)**

À la suite du jugement du 17 mars 2023, l'exploitation de la RIP a été reprise par la société SERGIC.

La fin de l'année 2023 a été conforme au plan de redressement et le chiffre d'affaires sur l'exercice 1<sup>er</sup> octobre 2022 – 31 décembre 2023 s'élève à 4 106 k€ (versus environ 2 M€ sur l'exercice précédent).

Néanmoins le résultat de la RIP est largement déficitaire de 365 k€, en particulier du fait de compléments de provisions pour risques sur deux litiges prud'hommaux.

La RIP a honoré ses loyers vis-à-vis de la Fédération.

Les travaux d'aménagement et d'embellissement prévus n'ont pas encore été engagés et on s'aperçoit que les travaux nécessaires au bon fonctionnement de l'immeuble n'ont pas été suffisamment réalisés, ce qui doit conduire la Fédération à investir dans l'immeuble lors des prochaines années en tant que propriétaire.

Un comité de suivi trimestriel a été mis en place avec des représentants de la Fédération, de SERGIC et de la RIP.

Dans ces conditions, aucune autre écriture de provision n'a été passée dans les comptes au titre de la RIP.

### **IV) Perspectives d'avenir**

#### Contexte

L'année 2024 est une année paralympique, de plus avec des Jeux à Paris.

Le début d'année voit donc la Fédération se mobiliser pour que le maximum d'athlètes français soient sélectionnés aux Jeux, en particulier en participant à des compétitions qualificantes, et aussi en organisant des compétitions sur le sol français ; championnats d'Europe d'escrime fauteuil, TQP Basket, ...

Le début d'année va donc être intense, la fin d'année post jeux devant être plus calme.

Ce qui va se traduire par des dépenses fortes sur les 8 premiers mois de l'année, la fin d'année devant surtout être impactées par les sports d'hiver.

Au-delà des jeux et de la performance, il faut que la Fédération poursuive ses efforts pour augmenter le nombre de clubs et de licenciés, étudie la manière de développer les dons et maintienne ses actions pour rechercher de nouveaux partenaires.

Comme les années précédentes, la maîtrise des dépenses de fonctionnement doit être poursuivie en 2024. Vu les montants en jeu, il convient de travailler sur les contreparties des partenariats afin qu'elles soient alignées avec les objectifs de la FFH et permettent de contribuer au bon fonctionnement de la Fédération, de ses services et de ses commissions, pour la promotion du sport compétition et loisirs pour les personnes en situation de handicap physique et sensoriel.

Enfin, la situation financière de la RIP s'améliore, mais la mise en œuvre du plan de reprise doit être régulièrement contrôlée. La réalisation des travaux d'aménagement prévu par l'exploitant est aussi importante pour conforter le taux de remplissage et le chiffre d'affaires de la résidence.

Le maintien en bon état de fonctionnement de l'immeuble nécessite que le propriétaire investisse plus que ce qu'il a pu faire dans le passé. Des travaux importants sont à prévoir qui nécessitent l'obtention d'un nouveau prêt auprès de notre partenaire financier. Ces dépenses pourront être immobilisées comptablement.

### **V) Evènements survenus depuis la clôture**

Il n'y a pas d'évènements majeurs survenus depuis la clôture.

### **VI) Proposition d'affectation du résultat**

Les comptes 2023 (bilan, compte de résultat et annexes) vous seront soumis pour approbation après que vous aurez entendu le rapport de Madame Raphaële SABLAYROLLES-TERQUEM, Commissaire aux Comptes de notre Fédération.

L'assemblée générale devra ensuite se prononcer sur l'approbation des comptes et sur la proposition d'affectation du résultat en Report à nouveau.

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat positif de l'exercice de 219 816 euros en report à nouveau.

Sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale de l'affectation du résultat bénéficiaire 2023, la situation des fonds de la FFH serait la suivante :

fonds associatif au 31/12/2022 : 35 495 euros  
écart de réévaluation : 122 325 euros  
réserve pour projet associatif : 682 500 euros  
report à nouveau : 1 554 411 euros  
Excédent 2023 : 219 816 euros

Total : 2 614 547 euros

Il sera proposé à l'AG de reprendre l'intégralité de ces postes pour un total à affecter de 2 614 547 euros, et d'affecter 2 500 000 € au fonds associatif sans droit de reprise et le solde au report à nouveau pour 114 547 €

Si l'Assemblée Générale vote l'affectation du résultat proposée et le versement au fonds associatif :

- le fonds associatif serait égal à 2 500 000 euros
- le report à nouveau passerait à 114 547 euros
- et le total de fonds propres à 4 204 103 euros.

## **VII) Couverture des besoins de Trésorerie**

Comme indiqué lors de l'AG de 2023, le prêt auprès de la Société Générale pour faire face au règlement du litige avec la Ville de Paris a été souscrit.

Le prêt s'élève à 400 k€ pour une durée de 5 ans.

En revanche il n'a pas été nécessaire de faire usage d'une facilité de trésorerie au cours de l'année 2023, les services de la Fédération ayant tout mis en œuvre pour récupérer les sommes attendues et le planning des dépenses ayant été maîtrisé.

En revanche il sera proposé à l'Assemblée Générale de voter la possibilité de souscrire des prêts pour financer les travaux propriétaire de l'immeuble et la réalisation du logiciel de gestion des licences développé en interne.

Le montant qui sera proposé à l'Assemblée Générale est un montant maximum de prêts, le montant exact dépendant des analyses plus précises sur les besoins de la Fédération.

Le montant maximum sera de 600 k€ pour les travaux propriétaire de l'immeuble et de 200 k€ pour le logiciel de gestion des licences.

## **VIII) Conclusion générale sur l'exercice comptable**

De manière récurrente la recherche de financement et la maîtrise des dépenses restent un enjeu majeur pour la Fédération.

La ressource récurrente des licences est à un niveau trop faible par rapport aux besoins de la Fédération pour garantir la pérennité des activités.

Il est donc important de sécuriser l'apport de partenaires.

Le résultat du COMAP mais plus globalement des manifestations Handisport, doit servir d'enseignement sur notre maîtrise à parfaire de la gestion des événements sportifs, et en particulier sur le contrôle des dépenses.

Il faut conclure que l'organisation actuelle des équipes chargées des événements sportifs ne permet pas de s'assurer du respect du bilan financier. Il conviendra probablement de revoir la composition des équipes en charge des événements pour renforcer le volet contrôle financier.

De manière plus générale la fédération doit trouver les moyens de renforcer le contrôle financier de ses activités.

Même s'il faut souligner une évolution très notable dans la circulation de l'information et la co-construction des budgets entre les équipes de la DTN et celle de la Comptabilité.

Fait à Paris, le 25 avril 2024

H. du Jeu  
Trésorier Général